

DEPARTEMENT
DE LA REUNION

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-PIERRE

Commune
de Petite-Île

Objet :
Budget Primitif 2026.
Approbation du Budget
Principal

NOTA - Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie

Le 12 DÉC. 2025
que la convocation du Conseil avait été faite

Le 14 novembre 2025

et que le nombre des membres en exercice est de 33.


Le Maire,
Serge Hoareau



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 08 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de PETITE-ÎLE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Serge Hoareau, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux suivants :

HOAREAU Serge, FORT Olivier, SEVERIN Mimose, GENNEPY Clarisse, ETHEVE Nicolas, MALET Ludovic, MUSSARD Emmanuelle, LEBON Eric, LEBON Gino, PAYET Sandrine, HOARAU Jean Denis, VIRAMA-ERCAMA Corinne, LAURET Dany, ETHEVE Patricia, BENARD Didier, ROBERT/PAYET Anne Constance, LAVERGNE Christophe, LEBON Natacha, ANTOUROSOLEN Anne Gaëlle, SUZANNE Pascal, SORRES Jacky SEVERIN Magalie, CORRE Jean Yves.

ETAIENT REPRESENTEES : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

RENGER-ARNOUX Patricia, BILGER/FOLIO Corinne, PRUGNIERES Sophia, SEBODIER Pascal, MERIEL Nadège.

ETAIENT ABSENTS : les Conseillers Municipaux suivants :

Mesdames SOMNICA Christine, BENARD Rita, Messieurs PAUS Richard, GRONDIN Jean-Noël, SUZANNE Jean-Hugues.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Monsieur Ludovic MALET** a été désigné pour remplir ces fonctions.

Le Président rappelle l'ordre du jour et propose de passer à son examen.

Affaire n° 2025/6/20

**Budget Primitif 2026.
Approbation du Budget Principal – M. 57.**

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile (principe d'annualité budgétaire).

Le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. *L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.*

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours.

Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

La construction du budget 2026 a été effectuée conformément aux orientations budgétaires présentées lors du conseil municipal du 31 octobre 2025. Ce budget s'inscrit en cohérence avec les projets du mandat et les engagements pris.

Le Budget total (réel + ordre) proposé pour 2026 s'élève à 37 086 935 € : 21 177 085 € (57%) pour la Section de Fonctionnement et 15 909 850 € pour la Section d'Investissement (43%).

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL BUDGET	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
REEL	19 227 085,00	20 857 085,00	15 089 850,00	13 459 850,00	34 316 935,00	34 316 935,00
ORDRE	1 950 000,00	320 000,00	820 000,00	2 450 000,00	2 770 000,00	2 770 000,00
TOTAUX	21 177 085,00	21 177 085,00	15 909 850,00	15 909 850,00	37 086 935,00	37 086 935,00

I. Section de Fonctionnement

La section de fonctionnement du budget 2026 s'équilibre à 21 177 085 €, soit +1,1 % par rapport au BP 2025 (+ 235 K€).

a) Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 20 857 085 € (+1,29%), selon le détail suivant :

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP 2025	BP 2026 (Vote)	Evol. 2025/2026 en €	Evol. 2025/2026 en %
013	Atténuations de charges	290 000,00	260 000,00	- 30 000,00	- 10,34 %
70	Prod. services, domaine, ventes	505 000,00	503 150,00	- 1 850,00	- 0,37 %
73	Impôts et taxes (sauf 731)	10 047 000,00	10 273 935,00	+ 226 935,00	+ 2,26 %
731	Fiscalité locale	4 930 000,00	5 090 000,00	+ 160 000,00	+ 3,25 %
74	Dotations et participations	4 510 000,00	4 420 000,00	- 90 000,00	- 2,00 %
75	Autres produits de gestion courante	198 000,00	240 000,00	+ 42 000,00	+ 21,21 %
Total des recettes de gestion		20 480 000,00	20 787 085,00	+ 307 085,00	+ 1,50 %
76	Produits financiers	10 000,00	10 000,00		0,00 %
77	Produits spécifiques	10 000,00	10 000,00		0,00 %
78	Reprises amort. dépréciations et provisions	92 000,00	50 000,00	- 42 000,00	ns
Total des recettes réelles de fonctionnement		20 592 000,00	20 857 085,00	+ 265 085,00	+ 1,29 %
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	350 000,00	320 000,00	- 30 000,00	ns
<i>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</i>		<i>350 000,00</i>	<i>320 000,00</i>	<i>- 30 000,00</i>	<i>ns</i>
TOTAL		20 942 000,00	21 177 085,00	+ 235 085,00	+ 1,12 %

Impôts et taxes (chap. 73) : Le chapitre 73 regroupe toutes les recettes fiscales indirectes (octroi de mer, FIRT) de la section de fonctionnement et représente la principale source de recettes de la collectivité (49,26% des RRF). Il s'élève à **10,3 M€ pour l'année 2025**, ce qui représente une augmentation de +2,26% soit + 227 K€ par rapport aux recettes prévues au BP 2025. Parmi celle-ci les recettes d'octroi de mer sont estimées à 8,5 M€ (+3,90% par rapport au BP 2025) et le FIRT à 1,6 M€ (+1,57%).

Fiscalité locale (chap. 731) : La fiscalité locale représente **5,1 M€, soit 24,4% des RRF**. Les taxes relatives aux impôts directs (TFPB, TFPNB, TH) progressent de 160 K€ (4,8 M€), celles des droits de mutations ou de publicité foncières resteraient quant à elles stables à 260 K€.

Dotations et participations (chap. 74) : Ce chapitre comprend notamment les dotations versées par l'État, les participations et les subventions de fonctionnement perçues, ainsi que les enveloppes de compensations d'exonérations fiscales. Le montant des dotations et participations pour l'année 2026 s'élève à **4,4 M€** soit une diminution de 90 K€ (- 2%), et représente 21,19% des RRF. Concernant la Dotation Générale de Fonctionnement, elle est estimée à 2,963 M€, soit le même niveau que la notification 2025. La participation de la CAF sur les frais de restauration scolaire resterait inchangée (environ 300 K€). La participation de l'Etat sur les emplois aidés est quant à elle estimée à 845 K€, soit -15% par rapport au BP 2025.

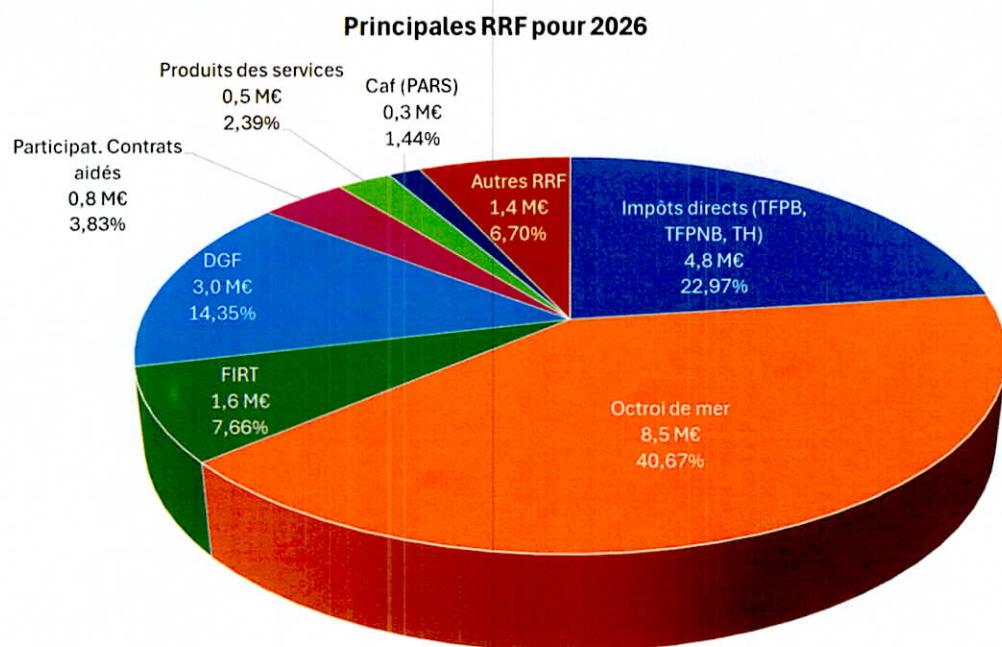
Autres produits de gestion courante (chap. 75) : Le chapitre 75 regroupe les revenus tirés de la gestion immobilière (les loyers à percevoir) de la commune (hors cessions) et les recettes « exceptionnelles » sur les opérations de gestion. Pour l'exercice 2026 ce chapitre est estimé à 240 K€.

Les atténuations de charges (chap. 013) : Le chapitre 013 regroupe les remboursements perçus par la collectivité notamment par le biais des contrats d'assurance souscrits pour couvrir les risques liés au personnel. Il se traduit principalement par des remboursements de la sécurité sociale suite aux arrêts maladie des agents non titulaires et les remboursements de la part salariale des tickets. Ce produit est estimé à 260 K€ pour 2026.

Les autres recettes réelles du fonctionnement sont les produits financiers (chap. 76), les produits spécifiques (chap. 77) et les reprises sur provisions (chap. 78). Ces recettes sont estimées au total à 70 K€.

Les recettes d'ordre en section de fonctionnement :

- Chapitre 042 – Ordre entre section : 320 K€ pour les travaux en régie et les reprises des subventions amortissables.



b.)- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement se chiffrent à 19 227 085 €, soit +3,98% par rapport au BP 2025 (+735 085 €).

Les dépenses sont maîtrisées, mais doivent prendre notamment en compte cette année :

- les revalorisations de prix,
- la hausse du prix de l'électricité, de l'eau, des télécommunications, etc.
- les charges nouvelles (redevance spéciale CIVIS pour la collecte des ordures « ménagère », location de benne à déchet, etc.),
- l'ensemble des mesures endogènes et exogènes sur les salaires et les charges,

- le maintien de l'enveloppe des subventions aux associations et la hausse de la subvention au CCAS,
- la hausse des charges des intérêts de la dette.

En écriture d'ordre, un virement de 800 000 € vers l'investissement correspond à la volonté de maintenir un fort investissement, malgré les fortes contraintes qui pèsent sur notre budget de fonctionnement.

Voici le détail par chapitre :

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP 2024	BP 2026 (Vote)	Evol. 2025/2026 en €	Evol. 2025/2026 en %
011	Charges à caractère général	3 460 000,00	3 532 085,00	72 085,00	2,08 %
012	Charges de personnel	12 480 000,00	12 900 000,00	420 000,00	3,37 %
014	Atténuations de produits	405 000,00	440 000,00	35 000,00	8,64 %
65	Autres charges de gestion courante	1 797 000,00	1 890 000,00	93 000,00	5,18 %
Total des dépenses de gestion courante		18 142 000,00	18 762 085,00	620 085,00	3,42 %
66	Charges financières	300 000,00	410 000,00	110 000,00	36,67 %
67	Charges spécifiques	10 000,00	15 000,00	5 000,00	50,00 %
68	Dotations aux provisions	40 000,00	40 000,00		
Total des dépenses réelles de fonctionnement		18 492 000,00	19 227 085,00	735 085,00	3,98 %
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>1 500 000,00</i>	<i>800 000,00</i>	<i>- 700 000,00</i>	<i>ns</i>
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>950 000,00</i>	<i>1 150 000,00</i>	<i>200 000,00</i>	<i>ns</i>
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 450 000,00	1 950 000,00	- 500 000,00	ns
TOTAL		20 942 000,00	21 177 085,00	235 085,00	1,12 %

Charges de personnel (chap. 012) : Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses permettant de financer la rémunération des agents de la collectivité et les charges de l'employeur. **En 2026 le chapitre 012 s'élève à 12 900 000 €** soit une augmentation de + 420 000 € (+3,37%) par rapport au BP 2025. Il représente 67 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Cette augmentation comprend notamment :

- l'alourdissement des charges et notamment des cotisations CNRACL,
- la part employeur sur la complémentaire santé,
- le glissement vieillesse-technicité (GVT),
- une adéquation des moyens humains au service des projets et des politiques publiques de l'institution en poursuivant les efforts de redéploiement et d'optimisation des ressources.

Charges à caractère général (chap. 011) : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services municipaux comme les fluides, l'alimentation, la maintenance et l'entretien des bâtiments et du matériel. Il représente 18,37 % des dépenses réelles de fonctionnement. **Pour l'exercice 2026, les dépenses se chiffrent à 3 532 085 €** soit +2,08% (72 085 €) par rapport au BP 2025.

Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : Ce chapitre regroupe notamment la participation obligatoire versée au SDIS (320 K€), la subvention d'équilibre versée au CCAS (750 K€), les subventions aux associations (545 K€), les indemnités et charges sociales des Elus (180 K€), divers droits et redevances. **Au total, le chapitre s'élève à 1 890 000 €** en augmentation de 93 000 € soit +5,18% et représente 10 % des dépenses réelles de fonctionnement.

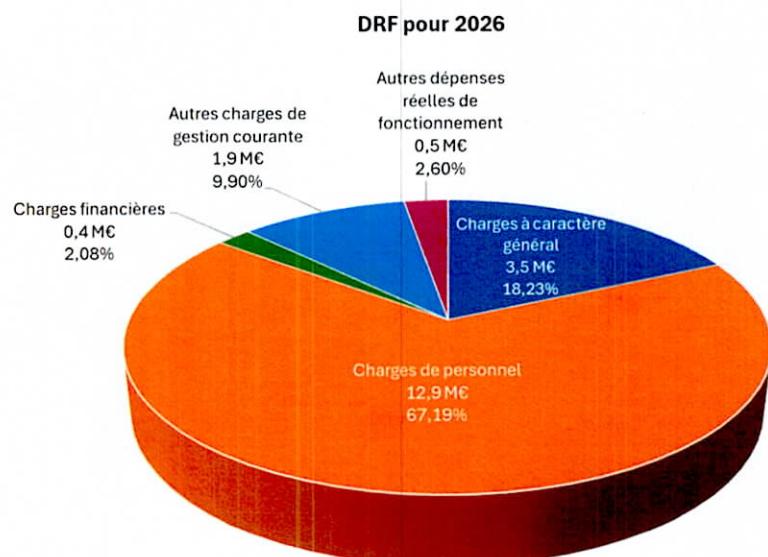
Atténuation de produits (chapitre 014) : Ce chapitre comprend l'ensemble des dépenses obligatoires mises à la charge de la commune au titre des dispositifs de redistribution ou de ponction sur les recettes – notamment fiscales – de la Ville. **Au budget, ce chapitre s'élève à 440 000 €** dont 395 000 € au titre l'attribution de compensation des compétences versées par la commune à la CIVIS.

Les autres dépenses réelles de fonctionnement : Les autres dépenses réelles de fonctionnement concernent les charges financières au chapitre 66 (410 K€), les charges spécifiques au chapitre 67 (15 K€) et les provisions pour créances et risques au chapitre 68 (40 K€).

Le cumul de ces chapitres s'élève pour l'année 2026 à 465 K€ soit une augmentation de +115 K€, essentiellement du fait du prévisionnel de paiement des intérêts de la dette et de la ligne de trésorerie.

Les écritures d'ordre en dépenses de fonctionnement permettent d'équilibrer la section d'investissement par l'autofinancement :

- Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 800 000 €,
- Chapitre 042 – Dotations aux amortissements : 1 150 000 €.



II. - Section d'investissement

La section d'investissement du budget 2026 s'équilibre à 15 909 850 €, soit -22,35 % par rapport au BP 2025.

a) Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement regroupent les dépenses d'équipement (acquisitions, études et travaux), les dépenses financières de la collectivité, notamment le remboursement du capital de la dette et les opérations pour compte de tiers, elles s'élèvent à 15 089 850 € pour 2026.

Les opérations d'équipements (chap. 20, 21 et 23) se chiffrent à 11 680 850 € et représentent près de 78,5 % des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget 2026.

Les subventions d'équipement (chapitre 204) à verser sont budgétées à hauteur de 15 000 € (SIDELEC éclairage publique).

Les opérations pour compte de tiers (chapitre 4581) sont prévues à hauteur de 1 175 000 € et concernent le travaux d'AEP et d'assainissement sur l'opération Cratère/Calvaire.

Chapitre 27 opérations financières : 1 044 000 €, finance notamment les portages fonciers avec l'EPFR.

Le remboursement du capital de la dette (chap. 16) s'élève à 1 170 000 €, soit 7,75 % des dépenses réelles d'investissement.

Au 31 décembre 2025, l'encours de dette (capital restant dû) de la Collectivité s'élève à 16 363 754 €. La capacité de désendettement est de 6,8 ans.

Dépenses d'ordre en investissement :

- **Chapitre 040** : La contrepartie des travaux en régie et des subventions transférables est prévue pour 320 000 €.
- **Chapitre 041** : les écritures d'avance de travaux et d'intégration des frais d'études sur travaux sont prévues pour 500 000 €.

La structure par chapitre des dépenses d'investissement est la suivante :

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP 2025	BP 2026 (Vote)	Evol. en %
20	Immobilisation incorporelles (sauf 204)	1 802 700,00	1 625 600,00	- 9,82 %
204	Subventions d'équipement versées	200 000,00	15 000,00	- 92,50 %
21	Immobilisations corporelles	1 475 800,00	1 052 250	- 28,70 %
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	14 392 000,00	8 988 000,00	- 34,64 %
Total des dépenses d'équipements		17 870 500,00	11 680 850,00	- 34,64 %
13	Subventions d'investissement	15 000,00	15 000,00	ns
16	Emprunts et dette assimilées	1 015 000,00	1 175 000,00	- 15,76 %
27	Autres immobilisations financières	740 000,00	1 044 000,00	+ 41,08 %
Total des dépenses financières		1 770 000,00	2 234 000,00	+ 26,21 %
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	1 175 000,00	ns
Total des dépenses réelles d'investissement		19 640 500,00	15 089 850,00	- 23,17 %
040	Opérations d'ordre transf. Entre sections	350 000,00	320 000,00	ns
041	Operations patrimoniale	500 000,00	500 000,00	ns
Total des dépenses d'ordre d'investissement		850 000,00	820 000,00	ns
TOTAL		20 490 500,00	15 909 850,00	- 22,35 %

Détail des crédits de paiement inscrits pour les AP/CP :

La commune gère ses plus grands projets par le biais des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement, **dont voici le détail pour 2026 (8 650 000 €)**. Les situations et révisions d'APCP font l'objet d'une délibération distincte au présent Conseil municipal.

Libellé de AP/CP	CP 2026
Travaux de recalibrage et de réseaux VRD sur la rue du Cratère et la rue du Calvaire	3 350 000,00
Logements d'urgences sur le chemin Denis Levener	1 550 000,00
Réhabilitation et mise en accessibilité de 7 plateaux sportifs	1 000 000,00
Assainissement Pluvial RD31 RDP	900 000,00
Création d'un complexe sportif à Charrié	510 000,00
Programme d'accessibilité ADAP	370 000,00
Réhabilitation et extension du bassin de baignade de Grand Anse	240 000,00
Aménagement de l'ancienne mairie en bureaux et salles d'exposition	225 000,00
Réhabilitation de l'école Les Badamiers	200 000,00
Aménagement de la cour de l'école les Platanes Nord	180 000,00
Aménagement du domaine du relais	50 000,00
Réhabilitation et extension Salle le Poivrier	45 000,00
Réhabilitation de l'école Les Vétyvers	30 000,00

Les dépenses d'équipements inscrites hors AP/CP :

Elles se chiffrent à 4 205 850 €. Ces prévisions répondent à la fois à la poursuite des grands projets du plan de mandat et aux besoins récurrents de l'entretien de l'ensemble du patrimoine.

Libellé Opération d'équipement	Voté CP
Création d'une voie attenante Allée des Fougères	400 000,00
Travaux maison rue de la Cure	365 000,00
Acquisitions matériel et logiciels Informatique et bureautique	590 000,00
Travaux d'enrobés/tricouches	200 000,00
Travaux divers de VRD	200 000,00
Etanchéité des bâtiments	170 000,00
Acquisition de mobilier et de matériel technique	156 500,00
Aires de jeux dans les quartiers	140 000,00
Opération Anse les Bas - Canne Bonbon	135 000,00
Aménagement de l'hôtel de ville	120 000,00
Acquisitions de véhicules	117 000,00
Parking de l'école Les Bougainvilliers	115 000,00
etc. (liste non exhaustive)	...

b) Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement comprennent les subventions d'équipement à recevoir au titre des opérations d'investissement réalisées au cours de l'exercice, les recettes de fiscalité de l'aménagement (TAM), ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) calculé sur les investissements de l'exercice 2025.

Les recettes réelles d'investissement inscrites au BP 2026 s'élèvent à 13 459 850 €, dont :

Chapitre 13 - Les subventions d'équipements : 4 589 850 €,

Chapitre 10 - Dotations et réserve : 1 690 000 €, dont :

- *FCTVA : 1 540 000 €,*
- *Taxe d'aménagement : 150 000 €.*

Chapitre 1 - Emprunt : 5 700 000 €.

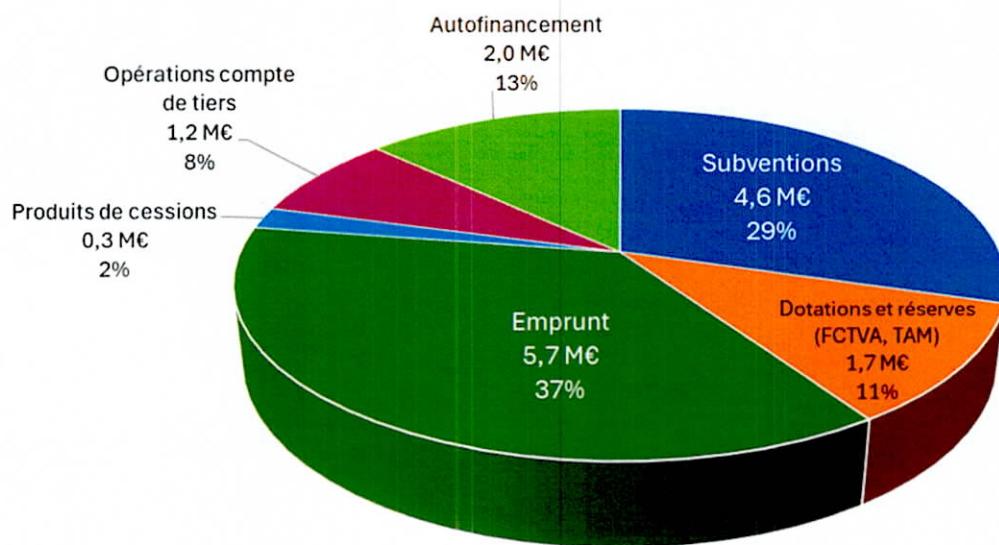
Chapitre 024 - Produits des cessions d'immobilisation : 300 000 €,

Chapitre 45 - Opérations pour compte de tiers : 1 175 000 € (opération cratère/calvaire).

Les recettes d'ordre sont les suivantes :

- Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement : 800 000 €,
- Chapitre 040 - Amortissements : 1 150 000 €,
- Chapitre 041 - Opération patrimoniales : 500 000 €

Financement de l'investissement en 2026



Présentation par chapitre

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP 2025	BP 2026 (Vote)	Evolution 2025/2026 en %
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	8 926 500,00	4 589 850,00	- 48,58 %
16	Emprunts et dettes assimilées	6 500 000,00	5 700 000,00	- 12,31 %
Total des recettes d'équipement		15 426 500,00	10 289 850,00	- 33,30 %
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 400 000,00	1 690 000,00	+ 20,71 %
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000,00	5 000,00	ns
024	Produits des cessions d'immobilisations	709 000,00	300 000,00	ns
Total des recettes financières		2 114 000,00	1 995 000,00	- 5,63 %
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers		1 175 000,00	
Total des recettes réelles d'investissement		17 540 500,00	13 459 850,00	- 23,26 %
021	Virement de la section de fonctionnement	1 500 000,00	800 000,00	ns
040	Opérations ordre transf. Entre sections	950 000,00	1 150 000,00	ns
041	Opérations patrimoniales	500 000,00	500 000,00	ns
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 950 000,00	2 450 000,00	ns
	TOTAL	20 490 500,00	15 909 850,00	- 22,35 %

Le Maire précise que la Commission « Finances et Affaires générales » a émis un avis favorable sur cette affaire, lors de la séance 1^{er} décembre 2025.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le projet de budget primitif 2026 tel que présenté ci-dessus, par nature, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre pour la section d'investissement et sans vote formel sur chacun des chapitres ;**
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.



*Le présent document est certifié exécutoire,
compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture, le
et de sa publication en Mairie, le*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*